

## Chagny/Inauguration

# L'usine de tri-méthanisation-compostage Ecocea attend ses premiers déchets



L'usine s'étend sur 6 ha à côté du centre d'enfouissement des déchets situé à Chagny (photo SMET 71).

*L'usine de tri, de méthanisation et de compostage de Chagny (Ecocea) a été inaugurée mercredi matin à Chagny. Grâce à elle, les déchets enfouis vont diminuer de moitié.*

**L'**unité de tri-méthanisation-compostage Ecocea valorisera 50 % des déchets bressans sous forme de biométhane et de compost qui pourra approvisionner les agriculteurs locaux. Pour rappel, le traitement des déchets par méthanisation a

pour objectif de récupérer le gaz de fermentation de la matière organique pour en valoriser le pouvoir énergétique. Les premières tonnes d'ordures ménagères arriveront à Ecocea le 21 janvier prochain.

Dès l'été 2015, le biométhane produit sera injecté dans le réseau de transport de gaz naturel (GRTgaz), une première en France. Il alimentera surtout l'usine de tuiles Terreal située à proximité d'Ecocea. Le porteur du projet est le **SMET** 71 : le Syndicat mixte d'études et de traitement des déchets ménagers du nord-est de la



Fabien Sudry, préfet de Saône-et-Loire a inauguré mercredi matin Ecocea. De nombreux élus l'accompagnaient.

Saône-et-Loire.

### Les déchets bressans vont servir à produire du biogaz

Le SMET 71 traite les ordures ménagères produites par les 315 000 habitants de l'est de la Saône-et-Loire. Une partie des déchets du Sivom du Louhannais et du Siced Bresse Nord, adhérents du SMET 71, servira donc à produire du biogaz. François Moreau, le président du Siced Bresse Nord et vice-président du SMET 71 ne cache pas sa satisfaction.

« C'est vraiment un bel outil, je suis le projet depuis

le départ. Nous avons eu des encouragements de la part des collectivités et aucune objection lors de l'enquête publique. Plus personne ne veut d'une usine d'incinération, précise François Moreau. La valorisation de la moitié de nos déchets va aussi nous permettre de dépasser les objectifs fixés par le Grenelle de l'environnement sur notre territoire. Il y aura aussi un intérêt financier puisque la taxe générale sur les activités polluantes qui concerne les déchets enfouis sera beaucoup moins élevée. »

**O.Callamand**